



n° 96 - Décembre 2008



Projections de ménages en Champagne-Ardenne à l'horizon 2030

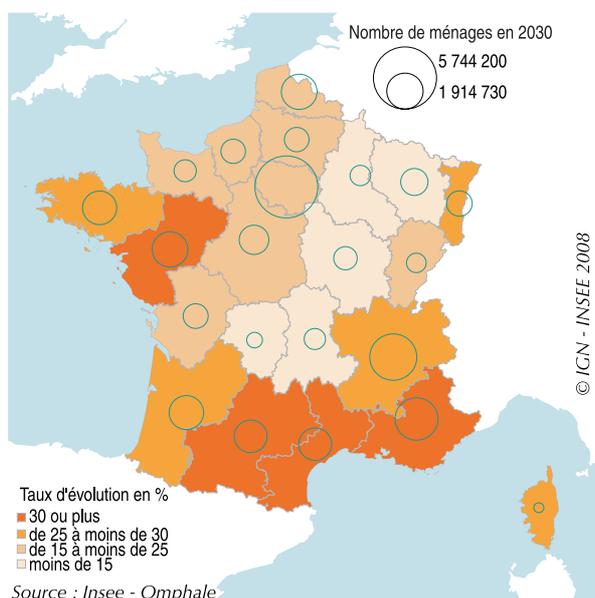
Davantage de ménages mais plus petits et plus âgés

Malgré la baisse de la population, le nombre de ménages champardennais augmenterait de 8,5 % entre 2005 et 2030. Cette augmentation résulte du vieillissement de la population et de la tendance à la décohabitation. Elle irait de pair avec une diminution de la taille moyenne des ménages qui passerait de 2,29 personnes en 2005 à 2,00 personnes à l'horizon 2030. La proportion de couples, avec ou sans enfant, diminuerait au profit de celle des personnes seules. Avec le vieillissement de la population et les migrations déficitaires des personnes de moins de 65 ans, seul le nombre de ménages « âgés » de plus de 65 ans augmenterait. Dans les départements de la région, le nombre de ménages progresserait entre 1,6 % en Haute-Marne et 7,4 % dans l'Aube d'ici 2015.

Si les tendances démographiques (naissances, décès et migrations) observées entre 1990 et 2005 se maintiennent, et si les comportements de cohabitation continuent d'évoluer comme sur cette période, 617 500 ménages résideraient en Champagne-Ardenne en 2030, soit 48 500 de plus qu'en 2005. Le nombre de ménages augmenterait ainsi de 8,5 % en l'espace de 25 ans alors même que le nombre d'habitants baisserait de 5,5 %, avec une diminution de 73 000 personnes.

D'ici 2030, le nombre de ménages augmenterait dans toutes les régions françaises mais à des rythmes bien différents. Dans les régions attractives du Sud et le long de la façade Atlantique, le nombre de ménages progresserait au moins quatre fois plus vite qu'en Champagne-Ardenne. Au regard de la situation d'autres régions et de la moyenne nationale (24 %), l'évolution du nombre de ménages à l'horizon 2030 serait modérée en Champagne-Ardenne (8,5 %) comme pour le Limousin, l'Auvergne, la Bourgogne et la Lorraine (entre 11,0 % et 12,5 %). Dans ces régions, la population est plus âgée que la moyenne nationale et les

Evolution du nombre de ménages entre 2005 et 2030



www.insee.fr



ménages déjà plus petits. D'ici 2030, leur population diminuerait aussi excepté le Limousin où la progression serait toutefois de faible ampleur.

Dans la région, deux effets contribuent à l'accroissement du nombre de ménages : l'augmentation de l'espérance de vie des générations nombreuses nées entre 1945 et 1965 et la tendance à la décohabitation observée dans la période récente. Cette décohabitation combine trois phénomènes. D'abord, la solidarité familiale se traduisant par la cohabitation de plusieurs générations tend à diminuer. Ensuite, depuis vingt ans, en raison de désunions plus nombreuses, la vie en couple cède du terrain et de plus en plus de personnes vivent seules, ce mouvement s'étant amplifié sur la période récente 1999-2005. Enfin, chez les jeunes, la période entre le départ du foyer parental et la mise en ménage s'allonge. Malgré ces phénomènes, pour les moins de 65 ans, l'augmentation du nombre de ménages due à la décohabitation ne compenserait pas la baisse du nombre de ménages engendrée par le déficit migratoire.

Deux personnes par ménage en 2030

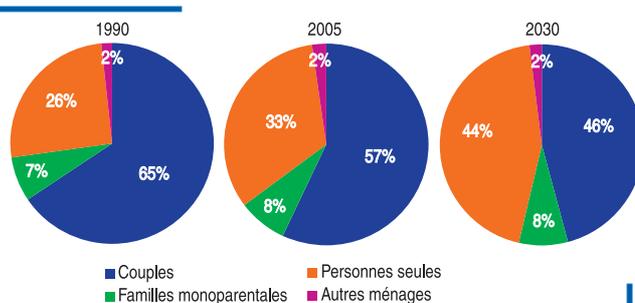
En Champagne-Ardenne, le déficit migratoire chez les jeunes adultes en âge d'avoir des enfants, le vieillissement de la population et l'augmentation de l'espérance de vie, les désunions et le célibat prolongé des jeunes auraient un impact important sur la taille des ménages à l'horizon 2030. Le nombre de ménages d'une ou de deux personnes continuerait d'augmenter. La taille des ménages champardennais s'amenuiserait en conséquence d'année en année : 2,62 personnes en moyenne par ménage en 1990, 2,29 en 2005 et seulement 2,00 personnes à l'horizon 2030. La taille des ménages champardennais descendrait en dessous de la moyenne de France métropolitaine alors qu'elle lui était supérieure jusqu'en 2005.

La diminution de la taille des ménages serait davantage marquée dans les régions situées au nord de la France, où le nombre d'enfants par famille était traditionnellement plus élevé que la moyenne. Aussi, les différences régionales s'estomperaient au fil du temps.

Autant de couples que de personnes vivant seules à l'horizon 2030

De 188 000 en 2005, le nombre de ménages d'une seule personne s'éleverait à 275 000 en 2030. A cette date, 44 % des ménages compteraient alors une seule personne contre un tiers 25 ans plus tôt. A contrario, à l'horizon 2030, la proportion

Répartition des ménages selon le type de ménage



Source : Insee - Recensements de la population, Omphale

de couples, avec ou sans enfant, diminuerait. La part des couples au sein des ménages ne serait plus que de 46 % contre 57 % en 2005. En 2030, 283 000 couples résideraient en Champagne-Ardenne contre 324 000 en 2005. Le nombre de couples serait alors presque équivalent à celui des ménages d'une personne. D'ici 2030, le nombre de familles monoparentales vivant en Champagne-Ardenne passerait de 44 000 à 48 000 familles, mais leur poids dans l'ensemble des ménages resterait stable à 8 %.

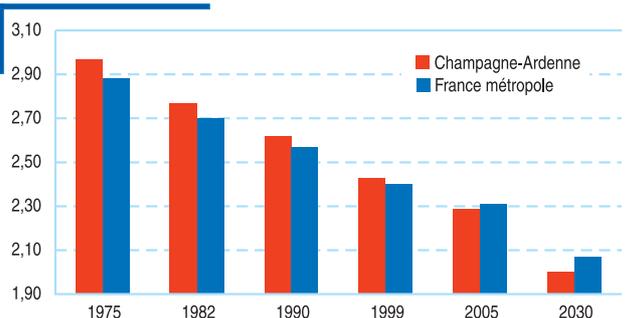
Une augmentation portée par les ménages « âgés »

Avec le vieillissement de la population, les ménages dont la personne de référence est âgée de 65 ans ou plus progresseraient fortement d'ici 2030. Leur nombre serait de 231 000 ménages soit 51 % de plus qu'en 2005. En 2030, 37 % des ménages de la région seraient des ménages « âgés » contre 27 % en 2005. A cette date, les générations nombreuses nées entre 1945 et 1965 auront dépassé l'âge de 65 ans.

Les ménages âgés composés d'une seule personne augmenteraient le plus fortement (+ 70 %). En 2030, 128 000 ménages âgés seraient constitués d'une seule personne. Les situations de cohabitation des personnes âgées avec leurs descendants se font de plus en plus rares. Par ailleurs, les situations de désunions observées aujourd'hui aux âges intermédiaires pourraient générer demain davantage de ménages « âgés » d'une seule personne. Enfin, l'entrée en institution se ferait plus tardivement du fait de l'augmentation de l'espérance de vie sans incapacité. D'après des projections du nombre de personnes âgées dépendantes réalisées pour le département de l'Aube à l'horizon 2020, la population dépendante augmenterait deux fois moins vite que l'ensemble de la population âgée.

L'allongement de la durée de vie et la réduction de l'écart entre l'espérance de vie des hommes et des femmes entraîneraient le prolongement de la vie en couple et un veuvage plus tardif. Dans ce cas, la présence d'un conjoint favorise le maintien à domicile des seniors en perte d'autonomie. Le nombre de ménages vivant en couple aux âges les plus élevés augmenterait de l'ordre de 30 %, moins toutefois que ceux composés d'une seule personne. De 70 000 en 2005, le nombre de couples âgés atteindrait 91 000 en 2030. A cette date, trois couples sur dix seraient alors âgés de plus de 65 ans, contre deux sur dix en 2005.

Evolution de la taille moyenne des ménages de 1975 à 2030



Source : Insee - Recensements de la population, Omphale

>> Hausse des ménages à l'horizon 2015 dans les quatre départements

Entre 2005 et 2015, le nombre de ménages augmenterait dans les quatre départements de Champagne-Ardenne mais à des rythmes différents. La hausse serait la plus élevée dans l'Aube, où le nombre de ménages croîtrait de 7,4 % entre 2005 et 2015. C'est le seul département où la population progresse du fait d'un solde migratoire apparent (emménagements dans le département – déménagements hors du département) positif sur la période 2005-2015, de même niveau que celui observé en moyenne entre 1990 et 2005. Dans les trois autres départements, le solde naturel (naissances – décès) positif ne compensant pas le déficit migratoire, la population projetée diminue et le nombre de ménages augmente moins vite. Les ménages progresseraient de 5,7 % dans la Marne, de 3,2 % dans les Ardennes et de 1,6 % en Haute-Marne.

Une croissance du nombre de ménages portée essentiellement par les ménages âgés

A l'horizon 2015, pour les départements champardennais, la hausse du nombre de ménages serait fortement concentrée sur les ménages dont la personne de référence est âgée de 65 ans ou plus. En Haute-Marne, la hausse modérée proviendrait même exclusivement de la croissance de ces ménages dits « âgés ». D'ici 2015, la part des ménages âgés augmenterait le plus dans ce département pour s'établir à 35,5 % de l'ensemble des ménages, proportion la plus élevée des quatre départements. Dans la Marne, cette part serait en 2015, comme en 2005, la plus faible de la région (28 % en 2015).

Avec la tendance à la décohabitation, les ménages dont la personne de référence est âgée de 35 à 64 ans seraient plus nombreux en 2015 qu'en 2005 dans chacun des départements sauf en Haute-Marne. Le nombre de ménages des 25 à 34 ans diminuerait, sauf dans l'Aube, l'effet de la décohabitation ne compensant pas l'effet défavorable des migrations résidentielles. La baisse des plus jeunes ménages, dont la personne de référence est âgée de moins de 25 ans, s'observerait dans les quatre départements, tout particulièrement en Haute-Marne (-25 %).

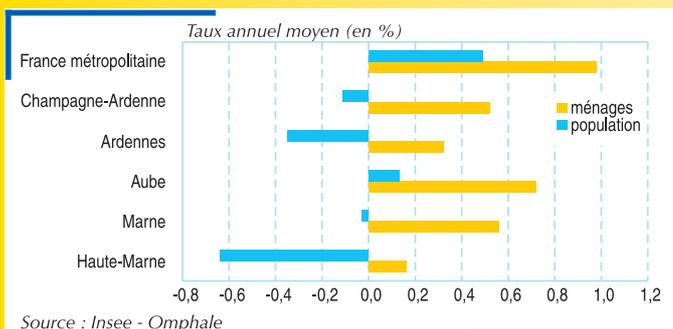
Davantage de ménages d'une seule personne

En 2015, excepté dans les Ardennes, la part des ménages d'une seule personne atteindrait 38 % de l'ensemble, avec un maximum de 38,7 % dans l'Aube. La proportion de ménages d'une personne augmenterait le plus entre 2005 et 2015 en Haute-Marne et dans les Ardennes, et le moins dans la Marne.

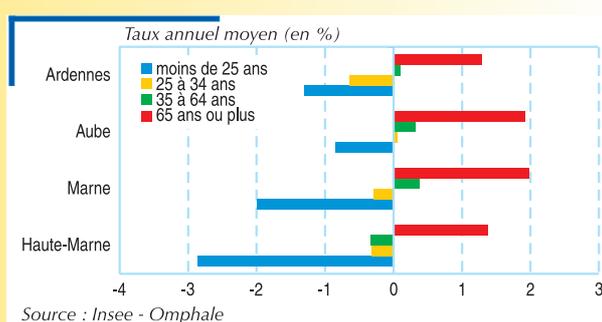
En 2015, le nombre de couples – avec ou sans enfants – diminuerait dans tous les départements. Les couples constitueraient à peine plus de la moitié des ménages en 2015, contre 57 % à 59 % en 2005 selon le département.

Au contraire, le nombre de familles monoparentales augmenterait dans tous les départements : de 1 % en Haute-Marne à 9 % dans la Marne. En raison d'un vieillissement plus marqué, le nombre moyen de personnes par ménage diminuerait le plus en Haute-Marne. Il passerait de 2,28 personnes en 2005 à 2,10 personnes en 2015. Dans les Ardennes, où la proportion de couples est plus importante, la taille des ménages serait plus élevée que dans les trois autres départements. En 2015, un ménage ardennais compterait en moyenne 2,23 personnes, contre 2,15 pour la moyenne champardennaise.

Evolution projetée de la population et des ménages de 2005 à 2015



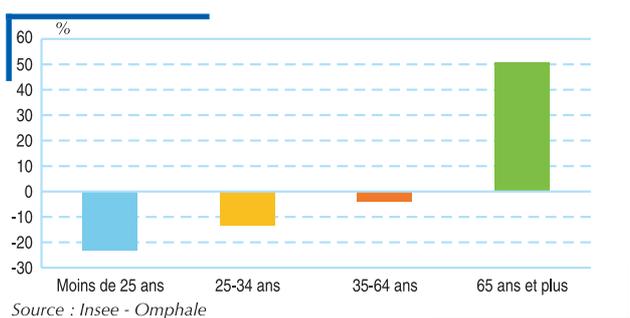
Evolution projetée du nombre de ménages de 2005 à 2015 par tranche d'âge de la personne de référence



Une baisse importante des ménages jeunes

En raison d'un déficit migratoire chez les jeunes adultes, les ménages champardennais de moins de 65 ans seraient moins nombreux en 2030. Le nombre des ménages âgés de 25 à 34 ans passerait de 87 000 en 2005 à 75 000 en 2030. Leur poids dans l'ensemble des ménages s'établirait à 12 % en 2030

Évolution des ménages selon l'âge de 2005 à 2030



contre 15 % en 2005. Quand les jeunes quittent le foyer parental, c'est pour vivre seul plutôt qu'en couple. D'ici 2030, le nombre de ménages d'une seule personne âgée de 25 à 34 ans augmenterait de 20 %. L'âge de mise en couple étant de plus en plus tardif, le nombre de jeunes couples du même âge baisserait par conséquent de 34 % à l'horizon 2030.

Le nombre de ménages âgés de 35 à 64 ans diminuerait à l'horizon 2030 : 291 500 ménages soit 12 000 de moins qu'en 2005. Leur part dans l'ensemble des ménages de cette tranche d'âge passerait de 53 % en 2005 à 47 % en 2030. La désaffection pour la vie en couple et les désunions entraînent une baisse des couples âgés de 35 à 64 ans de 22 %. La proportion de ces ménages passerait de 62 % en 2005 à 55 % en 2030. En revanche, le nombre de ménages d'une personne et celui des familles monoparentales progresseraient respectivement de 48 % et 3 %.

Les ménages âgés de moins de 25 ans diminueraient le plus au cours de ces 25 prochaines années. En recul de 23 %, ils ne représenteront plus que 3,1 % des ménages en 2030, contre 4,4 % aujourd'hui. ■

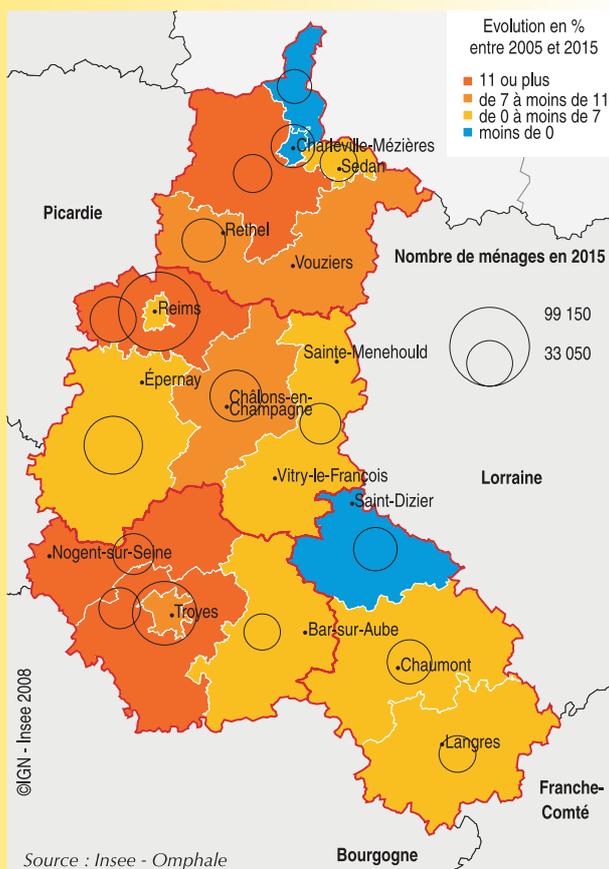
Josiane Hulin, Cyril Pluym

>> Projections de ménages à l'horizon 2015 dans les territoires

Dans les territoires d'au moins 50 000 habitants – communautés d'agglomération, pays, regroupements de pays ou de bassins de vie – les évolutions sont davantage contrastées. Malgré une évolution négative de la population projetée dans 11 territoires parmi les 17, seulement 3 d'entre eux connaîtraient une diminution du nombre de ménages à l'horizon 2015. Dans ces trois territoires, cette baisse serait toutefois minime. Dans les territoires en croissance démographique importante du fait de la périurbanisation, la hausse des ménages pourrait dépasser les 10 %, voire atteindre 17 % dans le territoire structuré autour de l'agglomération troyenne.

Dans la communauté d'agglomération de Reims, avec la concentration d'étudiants et de jeunes actifs, le ménage moyen ne comprendrait plus que 2 personnes en 2015. La part des ménages « âgés » s'y établirait à 24 % contre 37 % dans le pays de Langres.

Avertissement : ces projections n'indiquent que le résultat de la poursuite des tendances passées, elles ne permettent donc pas de prendre en compte d'éventuels retournements. Sur des zones de taille restreinte, des modifications importantes des comportements migratoires peuvent intervenir. Par ailleurs, des dynamiques démographiques différentes peuvent exister au sein d'un même territoire.



> MÉTHODOLOGIE

Méthode de projection des ménages :

1^{re} étape : projection de population

Les projections de population s'appuient sur des hypothèses démographiques actualisées à partir des premiers résultats des enquêtes du nouveau recensement de la population et des données récentes de l'état-civil. Partant d'une situation observée en 2005, les projections de population consistent à faire évoluer la pyramide des âges selon des hypothèses sur l'évolution de la fécondité et des migrations.

Dans le scénario de population dit « central », l'indicateur conjoncturel de fécondité est maintenu à 1,9 enfant par femme, valeur observée en 2005. L'espérance de vie à la naissance est supposée augmenter progressivement, un peu plus pour les hommes que pour les femmes. Pour la projection régionale, l'espérance de vie des hommes et des femmes passera respectivement de 75,6 ans et 83,2 ans en 2005 à 79,9 ans et 86,5 ans en 2030. Une hypothèse porte sur le solde migratoire, conservé à son niveau observé entre 1990 et 2005.

2^e étape : projection du nombre de ménages

Dans un premier temps, la projection de population est ventilée par mode de cohabitation : enfants, adultes d'un couple, adultes d'une famille monoparentale, personnes vivant hors famille dans un ménage de plusieurs personnes, personnes seules et personnes vivant hors ménage.

Dans un second temps, un **taux de personnes de référence** par sexe et âge est appliqué à chaque catégorie de population citée ci-dessus. Il s'en déduit un nombre de ménages qui peut être ventilé par type de ménage et âge de la personne de référence. Quatre types de ménages sont obtenus : personnes seules, couples – avec ou sans enfant(s) –, familles monoparentales et ménages sans lien de parenté.

Le **taux de personnes de référence du ménage** est le rapport entre le nombre de ménages et la population par mode de cohabitation, sexe et âge. Il est nul lorsque la population concernée se compose d'enfants ou de personnes hors ménage. A contrario, il sera égal à 1 lorsqu'il s'agit de personnes seules.

Un **ménage**, au sens statistique du terme, désigne l'ensemble des occupants d'un même logement sans que ces personnes soient nécessairement unies par des liens de parenté (en cas de cohabitation par exemple). Un ménage peut être composé d'une seule personne. Les personnes vivant en collectivité (maison de retraite, cité universitaire...) sont considérées comme vivant « hors ménages ».

Le **nombre de ménages est égal au nombre de résidences principales**. Mais la projection du nombre de ménages ne suffit pas pour établir mécaniquement une projection de logements et des besoins futurs en logements. Ces notions renvoient à des hypothèses supplémentaires sur les résidences secondaires, la vacance des logements et les flux entre ces segments de parc, mais aussi sur des destructions, fusions, éclatements et réhabilitations de logements.

Les **projections départementales** ne sont pas calées sur la projection régionale. Le calage a tendance à « gommer » les spécificités locales. Par conséquent, la somme des populations des départements projetées à l'horizon 2015 est différente de la projection de la population régionale. Il en est de même pour le nombre de ménages projetés.

Les **projections par territoire** ne sont pas davantage calées sur les projections départementales ou régionale.

INSEE, direction régionale de Champagne-Ardenne
10, rue Edouard Mignot - 51079 Reims Cedex - Tél. : 03 26 48 60 00
Directeur de la publication : Dominique Perrin, directeur régional de l'INSEE
Chef du Service Études et Diffusion : Françoise Courtois-Martignoni
Rédacteur en chef - Communicateur externe : Clarisse Lefèvre
Secrétaire de fabrication : Stéphanie Michel - Création de l'image visuelle : 5pointcom
Imprimeur : Le Réveil de la Marne, 51204 Épernay
© INSEE-2008 ISSN 1277-5649 - Code SAGE : FLA089660 - Dépôt légal Décembre 2008



Une version électronique de ce document est disponible sur : www.insee.fr/champagne-ardenne
Rubrique : produits et services, publications